

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
portant nomination du président et du vice-président du
Conseil interuniversitaire de la Communauté française**

A.Gt 01-03-2010

M.B. 20-04-2010

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret du 9 janvier 2003 relatif aux organes d'avis en matière de politique scientifique et universitaire et à la concertation entre les différents organes consultatifs de l'enseignement supérieur, notamment l'article 13, alinéa 5;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mai 2009 désignant le Président et le Vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement, notamment l'article 13, § 1^{er}, 10^o, a) ;

Vu la proposition du Conseil interuniversitaire de la Communauté française;

Sur la proposition du Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française, Ministre de l'Enseignement supérieur,

Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés respectivement président et vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française, du 1^{er} octobre 2009 au 30 septembre 2011 :

1^o M. Bruno DELVAUX, Recteur de l'Université Catholique de Louvain, comme président;

2^o M. Bernard RENTIER, Recteur de l'Université de Liège, comme vice-président.

Article 2. - L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 29 mai 2009 désignant le président et le vice-président du Conseil interuniversitaire de la Communauté française est abrogé.

Article 3. - Le présent arrêté produit ses effets au 1^{er} octobre 2009.

Article 4. - Le Ministre de l'Enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 1^{er} mars 2010.

Pour le Gouvernement de la Communauté française :

Le Vice-Président du Gouvernement de la Communauté française,

Ministre de l'Enseignement supérieur,

J.-Cl. MARCOURT